

tes. Les dettes garanties par hypothèques ont tombé de \$68,000 à \$24,250 ; enfin les propriétés foncières détenues par la banque descendent de \$55,000 à \$33,000.

Il est difficile de montrer un bilan plus satisfaisant qui se résume par un actif de \$13,252,000 contre \$11,708,000 l'an dernier.

### M. ARTHUR GELINAS

Nous apprenons, avec un bien vif regret, la mort prématurée d'un jeune homme de talent, M. J. R. Arthur Gélinas, chef du Département de la Publicité de la maison Boivin, Wilson et Cie.

M. Gélinas, au cours de l'hiver dernier, est allé passer quelque temps en Floride dans l'intérêt de sa santé. Le climat lui fut sans doute favorable; mais la terrible maladie à laquelle il succombe à l'âge de trente trois ans avait déjà accompli son oeuvre néfaste et il est revenu mourir au pays, entouré des membres de sa famille.

M. Gélinas était aussi un des officiers du 65e Bataillon.

D'un abord très sympathique, d'un caractère très aimable, il avait de belles relations et le cercle de ses nombreux amis déplore aujourd'hui la disparition d'un bon et loyal camarade et d'un aimable compagnon.

Le défunt avait épousé, il y a trois ans, Mlle Lorette Panneton, fille de M. P. E. Panneton, de Trois-Rivières.

Nous offrons à la famille dans le deuil l'expression de nos respectueuses condoléances.

### UN BON EXEMPLE

M. Ludger Gravel, négociant de la Place Jacques-Cartier, Montréal, bien connu d'un bon nombre des lecteurs du *Prix Courant* a fait frapper à l'Hôtel de la Monnaie de Paris, un certain nombre de médailles en bronze, véritable oeuvre d'art en matière de gravure, qui seront décernées aux élèves les plus ferrés en arithmétique dans toutes les écoles de la province, couvents, collèges et établissements d'instruction.

Nous reproduisons la lettre-circulaire adressée à tous les instituteurs, institutrices et directeurs des collèges, etc...

Montréal, 5 juin 1903.

"Comme la science des chiffres est un facteur important dans la comptabilité et que malheureusement beaucoup de nos futurs gens d'affaires en herbe ne semblent pas en apprécier toute la valeur et surtout la nécessité, j'ai décidé, afin de stimuler l'ardeur chez les élèves étudiant cette matière, d'offrir une médaille de bronze pour être décernée à celui qui, d'après ses supérieurs, aura été reconnu le plus fort de l'école en arithmétique

dans chaque institution de la province. Comme j'ai besoin du concours de tous les Directeurs ou Supérieurs de ces divers établissements, je vous demanderai d'avoir la bonté de signer le document inclus et me le retourner aussitôt que possible.

"En attendant votre réponse, je me souscris,

Votre très respectueux,  
LUDGER GRAVEL.

M. Ludger Gravel donne un exemple à tous les amis de l'instruction, exemple qui sera suivi, nous n'en doutons pas, pour d'autres matières de l'enseignement. A M. Gravel revient l'honneur d'avoir indiqué la voie pour exciter l'émulation des élèves dans toute la Province. Nous l'en félicitons.

### PRIMES OU DROITS DE DOUANE

La chute profonde de la cote des actions de la Dominion Iron and Steel Co. à la Bourse a eu pour effet d'éveiller l'attention sur la situation de l'industrie métallurgique au Canada.

A la Chambre, il y a des députés qui sont partisans de protéger par des droits élevés les fontes de fer et d'acier; les fers en gueuse, les massiaux, etc..... c'est-à-dire les fers, fontes et aciers non ouvrés. Il existe actuellement des droits sur ces matières qui ne sont cependant, rien autre chose que des matières premières, à l'usage d'autres industries que celles des hauts-fourneaux.

La question de l'établissement d'un tarif de douanes satisfaisant pour toutes les industries n'est pas d'une solution aussi facile que beaucoup semblent le croire. Ce qui, pour les uns, est un produit fabriqué devient, pour d'autres, une matière première et il faut prendre garde sous prétexte de protéger une industrie de ne pas peser lourdement sur d'autres.

Il existe déjà des droits de douane sur les matières citées plus haut et l'industrie canadienne pour la production du fer en gueuse, des lingots d'acier, et des barres de fer puddlé se trouve en outre protégée par une prime de \$3.00 par tonne. Il est vrai que cette prime ira en décroissant à partir de 1904 et devra s'éteindre en 1907.

Jusqu'ici malgré droits de douane et primes les résultats des fonderies de minerais n'ont pas été très heureux au point de vue financier. Faut-il en conclure que cette industrie n'est pas née viable au Canada? Quand dans un pays le minéral de fer abonde et qu'à côté de ce minéral se trouve le combustible il n'y a pas de raison pour qu'on désespère de cette industrie. Une entreprise, plusieurs entreprises particulières peuvent ne pas atteindre au succès du premier coup, mais si elles sont bien dirigées, bien condui-

tes, si elles possèdent le capital nécessaire, elles doivent prospérer. Certes, au début, des tâtonnements presque inévitables, des fautes commises peuvent compromettre plus ou moins l'existence de telle entreprise, lancée avec un excès de confiance, qui n'aurait fait aucune provision pour des mécomptes possibles. De ce qu'un particulier aura voulu trop entreprendre et aura sombré dans une affaire nouvelle pour lui, doit-on inférer que ceux qui viendront après lui subiront le même sort?

Nous croyons donc que l'industrie elle-même du fer et de l'acier n'est nullement compromise, mais que si les compagnies qui ont fondu le minéral n'ont pas eu plus de succès elles le doivent uniquement aux difficultés du début qu'avec un peu d'aide elles parviendront à surmonter.

Cette aide doit-elle se produire sous forme de droits ou sous forme de primes?

Nous penchons pour le système des primes qui peut-être élevé au delà de \$3 s'il est nécessaire pour une période à déterminer et qui doit décroître au fur et à mesure que l'industrie prend possession d'elle-même. Pour inspirer confiance aux capitaux que demandent cette industrie, il serait bon de l'aider pendant un nombre d'années déterminées; si cette aide lui était trop parcimonieusement mesurée, soit comme durée, soit comme quotité, l'industrie trouverait difficilement les capitaux qui devront lui assurer l'existence.

Les mêmes résultats pour cette industrie seraient atteints par une augmentation des droits de douane équivalents, mais il y a à cela des inconvénients dont nous signalerons les deux principaux.

D'abord les droits de douane pèseront sur les industries qui emploient les lingots de fer et d'acier, tant que la matière première provenant du minéral canadien ne pourra être livrée en assez grande quantité à ces industries, ou si elle ne répond pas à la qualité exigée par ces mêmes industries.

En second lieu, les droits actuels que certains jugent insuffisants seront un aiguillon pour l'industrie canadienne, elle devra, si ces droits la protègent incomplètement s'efforcer de produire au plus bas prix possible pour lutter avec avantage contre les produits similaires étrangers. Elle sera obligée d'atteindre ce but avant la fin des primes qui ne lui sont données qu'à titre d'encouragement pour arriver au but qui est de créer une industrie solide et rivale de l'industrie étrangère.

MM. Hudon, Hébert & Cie, fermeront leurs bureaux et magasins le Mercredi 24 Juin, jour de la Saint Jean Baptiste, ainsi que le Mercredi suivant le 1er Juillet, jour de la fête de la Confédération.